



Pour un
grand *SERVICE PUBLIC*
de santé et d'action sociale

conférence fédérale
mercredi 13 juin 2012

Notre dernier congrès a décidé de mieux formaliser notre revendication d'un grand service public de la santé et de l'action sociale.

Cette conférence fédérale a notamment pour objectif de poursuivre activement la réflexion sur ce sujet.

Notre point de départ : la charte d'Ottawa

- La charte d'Ottawa de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit la santé comme une *“ressource de la vie quotidienne qui permet, d'une part, de réaliser ses ambitions et satisfaire ses besoins, d'autre part, d'évoluer avec le milieu et de s'adapter à celui-ci”*.
- Par **milieu**, il faut comprendre l'environnement familial, social et de travail. Ce dernier est un élément fondamental de la construction identitaire de l'individu.

Le champ d'activité de notre fédération nous renvoie à cette définition

- Nous constatons donc que cette définition globalisante de la santé nous renvoie à la fois au champ du sanitaire et à celui de l'action sociale en termes de moyens de réponse.
- Si aujourd'hui notre Fédération couvre ces deux champs, les structures organisationnelles et administratives qu'elle a mis en place fonctionnent de manière parallèle avec des interfaces insuffisantes.

L'ENJEU : **relier** service public de santé et service public d'action sociale

- Plutôt que de développer nos revendications en parallèle avec d'un côté un service public de la santé et de l'autre un service public de l'action sociale, il paraît essentiel de les relier.
- Ce lien doit pouvoir se retrouver au niveau de l'organisation générale et également en termes de financement afin d'éviter l'écueil de l'opposition et/ou de la fongibilité des crédits entre les deux secteurs.

1 – L'ACTION SOCIALE AUJOURD'HUI :

Qu'entend-on
par « **Action Sociale** » ?

- Mieux aborder le sens pour mieux identifier et penser les **articulations** entre le champ du sanitaire et celui de l'action sociale.
- L'histoire de nos institutions de protection sociale permet de mieux les différencier pour, ensuite, aboutir à sa définition.

- L'histoire de notre « droit social » a rythmé ces distinctions pour aboutir au terme « d'action sociale » défini dans la loi de modernisation de l'action sociale et médico-sociale 2002-2 :

« l'action sociale tend à promouvoir dans un cadre interministériel , l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à prévenir les exclusions et à en corriger les effets »

Elle regroupe des secteurs vastes et des publics diversifiés, notamment depuis l'émergence d'une nouvelle donne sociétale :

la mondialisation des économies et ses effets : précarisation du marché du travail, individualisme, perte du lien social...

L'action sociale apparaît ainsi tout à la fois :

- comme l'un des pivots de notre système de protection sociale construit depuis la Libération et comme l'un des fondements constitutionnels de notre Pays.
- comme une **OBLIGATION NATIONALE** traitant d'enjeux de société déterminants qui renvoient à des droits constitutionnels en termes de cohésion sociale, de justice sociale, et de protection des plus vulnérables.

Financement & poids économique

- environ 30 milliards d'euros au titre de l'aide sociale en 2010 (départements pour l'essentiel),
- 15 milliards au titre de l'ONDAM 2010 (sécurité sociale), soit un total de 43 milliards, dont 70 à 75% pour la masse salariale.
- 650 000 salariés dans la branche, environ 1,2 million avec celle de l'aide à domicile,
- environ 45 % du secteur de l'économie sociale, et solidaire, soit une part importante du PIB.

2 – Notre revendication de SERVICE PUBLIC DE SANTÉ ET D’ACTION SOCIALE :

**Une alternative cohérente au processus
de marchandisation de la santé et de
l’action sociale**

Une alternative :

- qui entend placer les **droits humains fondamentaux** au centre du paysage sanitaire, social et médico-social
- qui impose d'injecter un maximum de **démocratie** dans l'organisation et le pilotage des dispositifs de soins et d'accompagnement socio-éducatif

Une alternative qui nécessite :

- une réelle visibilité du champ du sanitaire, du social et du médico-social
- une compréhension précise de la complémentarité et de l'articulation de ses différentes composantes

Ses contours ...

conférence fédérale
mercredi 13 juin 2012

- Un service public contrôlé par des services déconcentrés de l'Etat
- Une démocratie sociale organisée à partir de la mise en place de
« chambres territoriales
de santé et d'action sociale »

- **des professionnels bénéficiant de bases de formation communes et intégrées au dispositif LMD (Licence-Master-Doctorat)**
- un dispositif permettant d'aborder de manière positive une **nouvelle reconnaissance des statuts en lien avec des grilles de salaires adaptées.**

- **qui dit service public de la santé et de l'action sociale dit**
 - « **fonction publique de la santé et de l'action sociale** » ...
- **... avec statuts et grilles de salaires pour l'ensemble des métiers concernés**

En guise de conclusion ... provisoire

- nous sommes au début d'un grand chantier qui nécessite d'envisager une véritable « révolution » dans le champ de la santé et de l'action sociale

révolution ...

- s'agissant de l'organisation du système
- mais aussi révolution interne pour faire évoluer notre approche et nos modes de fonctionnement, que ce soit dans notre Fédération ou au sein de toute la CGT